

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2017/2018 - DEGEAD 1^{ère} année et 2^{ème} année GBD Dauphine à Madrid

Approuvé par le Conseil LSO, le CFVE le 3/10 et le CA le 9/10/2017

1. Général

Le Département LSO organise, avec la coopération du responsable du programme, les enseignements et les examens du Programme GBD Londres 1^{ère} et 2^{ème} année composé de quatre semestres répartis sur deux années.

Première année (S1 et S2)

Elle comprend deux semestres, S1 et S2, de 12 semaines d'enseignement par semestre. Le premier semestre se scinde en deux sessions de 6 semaines (S1A et S1B) entrecoupées d'une semaine de consolidation. Celle-ci permet notamment l'organisation de cours de tutorat.

Le tableau des enseignements figure pages xx.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 22, soit 12 au S1 et 10 au S2. Chaque UE est semestrielle.

Deuxième année (S3 et S4)

Elle comprend deux semestres, S3 et S4, de 12 semaines d'enseignement par semestre. Une semaine de Consolidation intervient entre la 8^{ème} et la 9^{ème} semaine d'enseignement du S3. Cette semaine permet notamment l'organisation de cours de tutorat. Le tableau des enseignements figure pages xx.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 22, soit 11 par semestre. Chaque UE est semestrielle.

2. Note finale d'une UE

Dans chaque enseignement obligatoire, la note finale correspond pour 50% à la moyenne des notes de contrôle continu (si prévu dans l'enseignement) et de la note de l'examen final pour les 50% restants.

Pour le cours de mise à niveau en macroéconomie (L1), la note finale correspond pour 30% à la moyenne des notes de contrôle continu et pour 70% à la note de l'examen final.

L'évaluation en introduction au droit public (L1) se compose de 50% cc (dont 15% participation, 20% exercices pratiques et 15% dissertation) et 50% contrôle terminal.

Le contrôle continu :

Chaque équipe pédagogique d'UE à Paris élabore des règles précisant les modalités du contrôle continu. Ces règles pour chaque discipline sont portées à la connaissance des étudiants au début de chaque semestre.

Le contrôle continu prend en compte l'assiduité, la participation et les diverses évaluations de l'étudiant (exposés, exercices, tests, mémoires, etc.). Les étudiants sont tenus informés de leurs résultats en contrôle continu avant la fin de l'UE.

Les tests écrits obligatoires dans le cadre du contrôle continu sont au nombre de deux au minimum pour les cours de 36 heures et d'un seul pour les cours de 18 heures.

Il est rappelé que la présence aux cours est obligatoire (cf. article 7).

Dans chaque discipline, les notes de contrôle continu sont délivrées/communiquées par chaque enseignant concerné au travers de l'application Aula Global.

L'étudiant absent à une épreuve de contrôle continu se voit attribuer la note zéro pour ce test. Toutefois, il peut faire état des raisons de cette absence auprès **d'une commission des absences constituée du responsable pédagogique et du directeur du département.** En cas d'acceptation des raisons invoquées, la commission peut décider, à titre exceptionnel, de remplacer la note zéro par celle obtenue par l'étudiant lors de l'examen de fin de semestre.

3. Examens

Il existe 2 sessions d'examens :

la 1^{ère} session est organisée en fin de chaque semestre après la fin des enseignements.

La 2^{ème} session (session d'appel) est organisée pour les enseignements du 1^e et du 2^e semestre, à la fin de l'année universitaire (juin).

Les enseignants du programme GBD Dauphine à Madrid pourront noter sur 10. Ces notes seront recalculées de façon systématique sur 20 pour la moyenne et note de validation.

L'étudiant qui n'a pas validé son année à la 1^{ère} session est autorisé à se **présenter à la 2^{ème} session.**

Il est autorisé à repasser les UE non validées (UE dont la note est inférieure à 10/20) **des semestres non validés (soit du fait d'une moyenne inférieure à 10/20, soit du fait d'une ou plusieurs notes éliminatoires – < à 6).**

Pour la 2^{ème} session :

En cas de **note inférieure à 6/20** : l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE, la note de la deuxième session se substituant à la précédente ;

En cas de **note supérieure ou égale à 6 /20 et inférieure à 10/20 d'un semestre non validé** : l'étudiant peut repasser la matière ou garder sa note ; s'il la repasse, la note finale est la plus élevée des deux notes.

La date et le lieu des examens sont communiqués par voie d'affichage (tableau d'annonce en salle de cours). **Aucune inscription préalable n'est requise.**

Toute absence à un examen (à la première ou à la deuxième session) est sanctionnée par un zéro à l'épreuve correspondante. Il n'est organisé aucune session de remplacement (ces dispositions sont nationales et s'appliquent à toute épreuve d'examen).

En cas d'annulation d'une épreuve pour raison de force majeure, cette épreuve aura lieu dans la période suivant celle fixée initialement dans le calendrier pédagogique.

Toute fraude à un examen est sanctionnée (se reporter au Règlement intérieur de l'Université).

4. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (ECTS : European Credit Transfert System). Toute note à une UE **obligatoire** strictement inférieure à 6/20 est éliminatoire, quelque soit la moyenne ; l'étudiant ne pourra obtenir la validation de l'année.

Une UE capitalisée ne peut être repassée ultérieurement.

5. Validation d'un semestre

Les notes des U.E se compensent pour l'obtention du semestre : un étudiant valide le semestre s'il obtient la moyenne calculée en fonction des coefficients sur l'ensemble des UE sans note éliminatoire (note strictement inférieure à 6/20 à une ou plusieurs UE) ; le nombre de crédits affectés au semestre est attribué (chaque semestre validé = 30 crédits ECTS).

6. Validation d'une année

Validation GBD 1 - L'année composée des semestres 1 et 2 est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 à l'année (compensation des 2 semestres de la même année universitaire), sans note éliminatoire.

Validation GBD 2 - L'année, composée des semestres 3 et 4, est validée aux conditions suivantes :

- Obtenir la moyenne générale de 10/20 à l'année (compensation des 2 semestres de la même année universitaire)
- Ne pas avoir de note éliminatoire
- Obtenir la validation de l'UE « Thématique » (cf. annexe).
- Obtenir la validation de l'UE « expérience professionnelle » (cf. annexe)

7. Assiduité

La présence aux séances est obligatoire. Au-delà de 10 minutes de retard et sauf circonstances particulières, l'entrée dans le cours sera refusée par l'enseignant. Au-delà de 3 absences à une même UE, des pénalités sur la note de contrôle continu peuvent être appliquées. Celles-ci seront discutées lors de la Commission des absences qui se réunira à l'issue de chaque semestre.

8. Régime spécial d'études

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 1er août 2011, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- les étudiants engagés dans la vie active
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants en situation de handicap

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du directeur du département en produisant les justificatifs appropriés, pourront bénéficier d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle, ou les étudiants redoublants ayant un nombre limité d'UE à repasser peuvent, sur leur demande dûment motivée, bénéficier de ce régime spécial, **sur décision du Directeur du Département**. Ce dernier appréciera la demande des étudiants concernés en tenant compte des justificatifs fournis et des exigences spécifiques à chaque cursus.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande **dans le mois qui suit le début des enseignements** auprès du responsable du programme à Madrid.

Cette demande n'est valable que pour un semestre. Elle doit être renouvelée si l'étudiant souhaite en bénéficier pour le semestre suivant.

Concernant les UE optionnelles, les étudiants doivent contacter dès l'obtention du régime spécial d'études les enseignants afin d'établir avec eux les modalités de validation de leur UE.

9. Jury et mentions

La validation des UE, du semestre, et de l'année, comme la délivrance du diplôme, sont prononcées après délibération du jury.

Des mentions sont instituées en fonction du barème suivant :

- Mention passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,
- Mention assez bien : note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
- Mention bien : note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
- Mention très bien : note supérieure ou égale à 16.

La décision du jury est souveraine, en première comme en deuxième session.

10. Conditions de redoublement

Pour pouvoir redoubler la première année, un étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne de 5/20. Si la moyenne est inférieure à 5/20, une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Directeur du département sur demande justifiée de l'étudiant. La demande doit être formulée dans les trois jours qui suivent le jury.

En cas de redoublement, l'étudiant repassera systématiquement l'ensemble des UE dont les notes sont < 10 dans le ou les semestres non validés.

11. Nombre d'inscriptions au programme GBD Dauphine à Madrid

Le nombre d'inscriptions administratives au Programme GBD Dauphine à Madrid est limité à trois sur les semestres 1, 2, 3 et 4, sauf dérogation attribuée à titre exceptionnel par le Président de l'Université sur proposition du responsable du programme.

12. Conditions particulières

Les cours du programme GBD Dauphine à Madrid sont dispensés sur le campus de Getafe de l'Université Carlos III de Madrid (UC3M). La gestion administrative du programme est assurée par la Carlos III International School. Les étudiants sont tenus de respecter la réglementation en vigueur du campus. Tout manquement au respect des règles de vie pourra être sanctionné par les autorités universitaires espagnoles.

En participant au programme Dauphine à Madrid, les étudiants s'engagent sur une période de 2 ans (4 premiers semestres validés). Aucune passerelle ne sera autorisée entre Madrid et Paris entre la première et la deuxième année d'étude même en cas de redoublement.

INFORMATIONS Programme Dauphine à Madrid

L'obtention du DEGEAD (après les S1, S2, S3 et S4) permet l'accès de droit aux diverses mentions et parcours de la Licence Gestion, Economie, et Sciences Sociales (**Sciences des Organisations et des Marchés**)

- Mention **Economie**, parcours :
 - Economie et Ingénierie Financières
 - Economie Internationale et Développement

- Mention **Sciences sociales**, parcours :
 - Economie et Sciences Sociales
 - Sciences Sociales
 - Action publique

- Mention **Gestion**, parcours :
 - Gestion

Accès sous certaines conditions :

- Licence Gestion, parcours Gestion de Patrimoine
- Licence Gestion, parcours Comptabilité, Contrôle, Audit
- Magistère Banque, Finance, Assurances
- Magistère Sciences de Gestion

Les enseignements optionnels :

Le Programme GBD Dauphine Madrid 1^{ère} année comporte une option obligatoire :

1 option à choisir :

- Espagnol renforcé
- Post-Colonial Perspectives: Relations between Latin America and Spain from 1810 to nowadays

La note est incluse dans le total des points de chaque semestre.

L'option est annuelle. Tout changement d'option en cours d'année est interdit.

Le programme GBD 2^{ème} année comporte deux options obligatoires :

1 option linguistique à choisir :

- Post Colonial Perspectives : Relations between Latin America and Spain from 1810 to Nowadays (si option non choisie en L1)
- Cours « Arguing, Debating and Convincing » (s1 ou s2, option semestrielle)
- Cours « Creativity and Problem-Solving » (s1 ou s2, option semestrielle)

1 option thématique :

- Cours «Coaching Carreer Guidance » (option annuelle)

Méthodes pédagogiques :

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine sauf le dimanche. Pour chaque discipline, l'étudiant est sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant en charge du groupe. La coordination pédagogique dans chaque UE s'effectue sous la direction d'un ou de plusieurs responsable(s) pédagogique(s).

Il est procédé à des exercices variés fondés sur la participation active des étudiants.

Les supports seront constitués de photocopiés et/ou de documents mis en ligne.

Des lectures obligatoires sont prévues dans certains cours.

Les crédits :

À chaque cours validé, est associé un certain nombre de « crédits » ECTS (European Credits Transfer System). Ce système permet de donner une lisibilité européenne au diplôme, dans le cadre d'échanges d'étudiants entre universités.